



Préavis au Conseil communal

Aménagement des espaces publics de la Route et de la Place de la Croix-Blanche – Demande d'un crédit d'étude.

Urbanisme

Bernard Krattinger, Municipal de l'urbanisme

N° 15/2018

Préavis adopté par la Municipalité le 13 août 2018



Table des matières

1	Objet du préavis	3
1.1	Demande	3
2	Préambule	4
2.1	Historique	4
2.2	Situation actuelle.....	6
3	L'étude de faisabilité	10
3.1	Contexte	10
3.2	La proposition.....	10
4	Type de procédure envisagée	12
4.1	La loi sur les marchés publics	12
4.2	L'architecte paysagiste	13
4.3	Autres mandats de spécialistes.....	13
4.4	Communication et consultation publiques	14
4.5	Sondages	14
4.6	L'appel d'offres pour la réalisation des travaux.....	14
5	Comité d'évaluation des offres et critères d'adjudication	15
6	Planning prévisionnel de l'étude	15
7	Devis du crédit d'étude	16
8	Aspects financiers	16
9	Conclusion	17



1 Objet du préavis

1.1 Demande

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'étude d'un montant total de **CHF. 390'000.- TTC (trois cent nonante mille francs)**, destiné à l'établissement d'une demande de crédit de construction au Conseil Communal, en vue de la mise en œuvre d'un nouvel aménagement aux Route et Place de la Croix-Blanche.

Cette volonté d'étudier l'aménagement du plat de la Croix-Blanche découle naturellement des conclusions de notre plan de mobilité et de notre plan lumière. Dernièrement, cette volonté s'est encore renforcée lors de la révision du Plan Directeur Communal (PDCOM) accompagnée d'une Démarche Participative (DP).

La présente étude intègre les différents projets du secteur, afin d'obtenir un projet coordonné et totalement fédérateur, qui devrait enfin transformer le plat de la Croix-Blanche en une véritable centralité attendue depuis longtemps.



La Croix-Blanche en 2017, la Maison « Grin », est encore visible

2 Préambule

2.1 Historique

La Croix-Blanche est devenue tardivement un centre de la commune. Riverain de l'ancien chemin entre Lausanne et la Broye, le Village a constitué durant plusieurs siècles le point de ralliement de la population et le siège des autorités d'Epalinges. C'est d'ailleurs le long de cet axe routier, au Bornalet, que se trouvait autrefois «La Croix-Blanche», principal établissement public palinzard.

Lorsqu'une route plus commode passant par l'Union et Les Dailles a été aménagée environ un kilomètre plus à l'est, le centre de gravité d'Epalinges s'est déplacé dans le quartier de l'actuelle «Croix-Blanche», appelé jusqu'alors « Les Croisettes ». Cette mutation se situe au début du XIXe siècle.

En 1844 fut édifié un collège, où la Municipalité s'est installée pour y tenir ses séances. Depuis lors, le «Plat de la Croix-Blanche» n'a pas cessé de se développer.

En 1902, la mise en service du tram du Jorat entre La Sallaz (puis la place du Tunnel) et Moudon a donné une impulsion supplémentaire à ce quartier. De petits commerces et des artisans s'y sont installés. Une première grande salle y a vu le jour en 1924.



Epalinges



1944, La Croix-Blanche continue de s'affirmer comme un vecteur d'urbanisation

En 1964, l'aménagement d'une voie de contournement de la route de Berne a libéré la Croix-Blanche d'une très importante circulation de transit.

Toutefois, la confirmation de la Croix-Blanche comme centre communal est intervenue entre 1970 et 1990 à la suite de l'évolution démographique de la commune. L'ancienne auberge a été transformée en Maison de commune.



Epalinges



L'auberge de la Croix-Blanche en 1939 qui deviendra en 1976 la Maison de commune

Une salle de spectacles et une auberge communale ont complété en 1970 la modernisation d'Epalinges. Enfin, l'acquisition d'une propriété de onze hectares a permis la création en 1990 d'un authentique centre de localité comprenant des logements, des commerces, des bureaux administratifs, des installations sportives et un vaste parking.

(Référence : « Epalinges 100 ans d'histoire en photographies » de Heidi Viredaz-Bader et Francis Michon)

2.2 Situation actuelle

En octobre 2014, la Commune d'Epalinges finalisait son Plan Directeur Communal de mobilité (PDCmob). Ce PDCmob a été présenté à la séance du Conseil Communal du mois de novembre 2014.

Après une analyse globale et élargie, ce rapport repérait, entre autre, le plat de la Croix-Blanche comme une des trois centralités importantes du territoire Palinzard avec les Tuileries et le Village.

Cet espace localisé, il s'agissait selon ses particularités et spécificités de préconiser des mesures d'intervention, afin de mettre en place les conditions cadres pour rendre la route de la Croix-Blanche agréable, attractive et favoriser la mixité fonctionnelle du centre de la commune.

La mesure principale préconisée par le PDCmob consistait en la mise en place d'une zone de rencontre 20 km/h.

Une « zone de rencontre » désigne des secteurs, dans des quartiers résidentiels ou commerciaux, où les piétons peuvent utiliser toute la chaussée pour des activités de jeu, de sport, d'achats, de flânerie ou de rencontre. La vitesse maximale autorisée est limitée à 20 km/h. Dans une zone de rencontre, les piétons bénéficient de la priorité et ils peuvent traverser partout, mais ne doivent cependant pas



gêner inutilement les véhicules. Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par la signalisation ou le marquage. Les zones de rencontre sont autorisées par la législation suisse depuis le 1er janvier 2002. Elles sont régies par l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) et l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre, qui en définissent les conditions et les règles d'introduction. Elles peuvent être instaurées sur des routes secondaires dans des quartiers résidentiels ou commerciaux.

La présente étude consolidera l'idée de zone de rencontre. Mais à ce stade, une zone 30km/h reste aussi une solution à étudier en collaboration avec les instances cantonales.

Cette mesure sera accompagnée par trois changements majeurs qui seront pris en compte par la présente étude ;

- La requalification de la RC 601, seconde étape, secteur Croisettes - Chalet à Gobet

Cette étape prévoit entre autre la mise en place d'un giratoire sur la RC 601, permettant ainsi un nouvel accès au parking communal de la Croix-Blanche (entrée-sortie) par la Route de Berne, via un nouveau pont.

Le pont existant de la Girarde, en mauvais état, sera rénové et équipé enfin de deux trottoirs ainsi que d'une piste cyclable à la montée. Les arrêts de bus TL d'Epalinges « Centre » seront déplacés en amont du pont, pour être plus proches de l'EMS et des futurs appartements protégés et subventionnés de la Girarde, ainsi que du nouveau quartier de la Bodevenaz.

- Accès au parking communal par la Route de la Croix-Blanche

L'accès actuel (entrée-sortie) du parking de la Croix-Blanche est relativement dangereux. En effet, la visibilité à la sortie sur la route de la Croix-Blanche est particulièrement faible et les automobilistes sont contraints de s'arrêter sur le passage piéton, ce qui est illégal. Dès lors, et conformément aux propositions du PDCmob, cet accès doit être modifié. Seuls les véhicules entrants seront autorisés. L'avantage en résultant étant d'une part et sans précariser les Palinzards, de réduire la fréquentation sur la Route de la Croix-Blanche par les transports individuels motorisés (TIM) et d'autre part, de résoudre le caractère critique et illégal de la situation actuelle.

- La passerelle de mobilité douce du « Cloalet »

Grâce à cette nouvelle liaison de mobilité douce, l'Est et l'Ouest du territoire Palinzard seront enfin reliés. Le secteur de la Croix-Blanche sera dès lors certainement plus fréquenté et son statut de centralité renforcé.



Les projets dans un secteur élargi, qui seront intégrés à l'étude

Au mois de juin 2015, suite à une demande déposée par M. Balsiger auprès du Conseil Communal, un nouvel «outil» important en relation directe avec le domaine public est venu s'ajouter au Plan Directeur Communal de mobilité. Il s'agit du Plan Lumière d'Epalinges. Ce dernier traite le secteur de la Croix-Blanche d'une manière distincte dans son volet conceptuel, avec pour objectif de le reconnaître comme un pôle urbain et de conférer un caractère unique à ce lieu et ainsi, le différencier des autres secteurs du territoire Palinzard.



Extrait du concept d'éclairage public, élaboré par Radiance 35

La Croix-Blanche verra également plusieurs projets urbains se développer, dans des échelles et des temporalités diverses.

A l'issue d'un concours d'architecture organisé en 2014, la parcelle N°501, occupée par la maison « Grin », est désormais remplacée par des appartements protégés inaugurés en 2018. Ce projet conclu de façon exemplaire la tête du tissu urbain du plat de la Croix-Blanche.

Enfin, une réflexion urbanistique globale sur le secteur de la Croix-Blanche a, entre autre, généré en 2016 l'organisation d'un concours d'architecture sur invitation pour la rénovation de l'enveloppe thermique de l'emblématique salle des spectacles d'Epalinges. Un crédit d'étude pour l'assainissement des installations techniques de la salle des spectacles a également été sollicité et accepté par le Conseil Communal en avril 2017.

En 2018, cette réflexion est encore complétée par une étude de réorganisation de la caserne des pompiers et par une étude relative à l'aménagement des locaux de l'administration communale. La salle des spectacles rénovée, ainsi que les études de réaménagement des locaux du SDIS et d'agrandissement et réagencement de la Maison de Commune, intégrées dans la réflexion en cours apporteront la touche finale à la métamorphose du plat de la Croix-Blanche. Par ailleurs, les Retraites Populaires étudient également actuellement un nouveau concept d'aménagement des espaces commerciaux de la place de la Croix-Blanche.

Pour conclure, il s'agit de préparer l'avenir en tenant compte aussi dans la présente étude, d'une relocalisation des emplacements des arrêts TL de la « Croix-Blanche » et de l'emplacement d'une future station du M2 à la Croix-Blanche, en prévision d'un prolongement du métro au centre d'Epalinges, voire jusqu'au Chalet-à-Gobet.



3 L'étude de faisabilité

3.1 Contexte

Dès les conclusions du PDCmob et du Plan Lumière connues, la Municipalité a décidé en 2015, suite à deux offres d'architectes paysagistes, de mandater « l'atelier du paysage Jean-Yves Le Baron » pour analyser les possibilités de réaménager le plat de la Croix-Blanche en intégrant tous les projets en gestation décrits dans le chapitre précédent. Le mandat d'étude d'avant-projet pour la requalification de la route de la Croix-Blanche a été octroyé pour un montant de CHF 37'780.—TTC prélevé sur le budget de fonctionnement (sur compte n° 4200.3185.050).

Cette étude de faisabilité, menée de concert avec Radiance 35, a été conclue à la fin de l'année 2016 et a été présentée à la Commission d'urbanisme et des constructions du Conseil Communal.

Le périmètre de l'étude d'aménagement s'étend de l'entrée Sud de la Croix-Blanche, soit de la « pierre à sabot » datant de 1812, jusqu'à l'ancien terminus du bus n° 5, et en y intégrant l'actuelle Place de la Croix-Blanche.



En orange, le périmètre de l'étude est en cohérence avec le contexte et les planifications diverses

3.2 La proposition

En résumé, les points forts de l'étude de faisabilité sont les suivants :

- Développer un projet global de façade à façade.
- Intégrer la place de la Croix-Blanche dans la logique d'aménagement en révélant son potentiel de centralité ; marché, jeux, terrasses commerçantes, parvis de la salle de spectacles, lieu de rassemblement et de manifestations diverses.
- Définir un aménagement au Nord de la Route de la Croix-Blanche, en fond de perspective, à l'aide d'une structure végétale forte qui préfigure l'arrivée du M2
- Conforter la mobilité douce
- Lire la route de la Croix-Blanche comme une place ou un lieu unitaire et fédérateur de qualité.



Epalinges

- Requalifier la route de la Croix-Blanche en optimisant le gabarit routier au bénéfice des espaces piétons, redistribuer et repenser les arrêts de bus et réduire le stationnement sur la rue et le reporter en périphérie de la Croix-Blanche sur les seuils Nord et Sud.

Le coût de réalisation de ce réaménagement a été estimé par le Bureau d'architectes paysagistes à CHF 3'500'000. -- HT (+/- 25%), honoraires exclus.

Cette estimation comprend les travaux d'aménagement de surface des espaces publics et ceux de l'éclairage public dans le périmètre établi. Ne sont notamment pas compris dans ce montant, des travaux d'infrastructures (réfection des réseaux souterrains et aériens), ainsi que les coûts induits par la réorganisation des transports publics.



Etude de faisabilité de l'architecte paysagiste (l'atelier du paysage)

Les réseaux souterrains de la route de la Croix-Blanche sont gérés par les SIL (Services Industriels Lausannois). Ces derniers n'envisagent aucun changement pour l'instant. Les collecteurs EC et EU en PVC, datant respectivement de 1975 et 1995, sont gérés par le bureau technique de la commune. Aucune modification de ceux-ci n'est envisagée.

En cas d'aval par le Conseil Communal du présent préavis, tous les services concernés seront consultés. En cas de travaux supplémentaires nécessaires, ces derniers seront intégrés à l'étude.



LÉGENDE

LE «FOND»
 L'éclairage public suivant les recommandations du plan lumière
 Le «plafond lumineux» (tronçon de +/- 310m)

LES REPÈRES
 La place de la Croix-Blanche et ses abords
 La maison de Commune
 Collège de la Croix-Blanche et Collège d'Ofréquaz

REPÈRE DÉJÀ ILLUMINÉ
 L'église des Croisettes (hors carte)

Notes:
 La route est prévue d'être requalifiée en zone 30km/h (peut-être 20km/h) et la mobilité douce sera mise en évidence > la classe d'éclairage pour la route prise comme point de base pour notre études est la CE4 (Eclairage moyen 10lx / Uniformité 40%).

PLAN LUMIÈRE D'EPALINGES_CROIXBLANCHE_AVRIL2016 © RADIANCE35

Le projet de l'éclairagiste, type d'interventions (Radiancé 35)

4 Type de procédure envisagée

4.1 La loi sur les marchés publics

La Commune d'Epalinges est assujettie au droit des marchés publics, en vertu de l'accord bilatéral sur les marchés publics entre la Communauté européenne et la Suisse, de la Loi sur le marché intérieur (LMI), de l'AIMP révisé du 15 mars 2001 et de la législation en vigueur sur le canton de Vaud depuis septembre 2004. Elle doit donc respecter impérativement un certain nombre de règles.

Tous les marchés de travaux, de fournitures et de services liés à la construction d'un objet immobilier sont soumis à la législation vaudoise sur les marchés publics et à son règlement d'application. Les marchés de services, tels que les mandats d'architecte et d'ingénieur, sont également soumis à ces textes législatifs. Ainsi, le degré d'ouverture de la mise en concurrence de chaque mandat, selon son importance financière pour les besoins de réalisation d'un projet complet, est le suivant :

Marché de travaux :

Type de procédure	Seuils Vaud (hors TVA)
Gré à gré	< 150'000.— (< 300'000.— pour le gros-œuvre)
Sur invitation	< 250'000.— (< 500'000.— pour le gros-œuvre)
Ouverte au niveau national	> 250'000.— (> 500'000.— pour le gros-œuvre)
Ouverte au niveau international	Si la totalité des travaux est supérieur à 8,7 millions



4.2 L'architecte paysagiste

Le mandat attribué en 2015 à l'architecte paysagiste était une étude de faisabilité. Cette dernière n'engage pas la Commune pour une quelconque suite, ainsi, elle est aujourd'hui considérée comme un mandat échu d'étude préalable de faisabilité qui n'entre pas en considération pour le calcul du montant des honoraires en regard des seuils des marchés indiqués ci-dessus.

L'étude de faisabilité proposée par l'atelier du paysage a été très bien accueillie par la Municipalité, ainsi que par la commission d'urbanisme et des constructions du Conseil Communal. L'Atelier du Paysage étant déjà fortement impliqué dans plusieurs études d'espaces publics similaires notamment à Renens, Attalens, Prangins et Coppet, nous bénéficierons de leurs savoir-faire, expérience et philosophie. Soucieux de la qualité de notre cadre de vie, du climat et du bien-être des générations futures, cette agence de paysage est climatiquement neutre certifiée par myclimate et ecolive. Elle est aussi engagée dans plusieurs projets à haute valeur environnementale et sociale comme par exemple la reforestation au Nicaragua.

Pour profiter du savoir-faire et de la continuité de travail avec le même bureau d'architectes paysagistes, ce qui représente des avantages évidents, il est indispensable que le montant de son nouveau mandat ne dépasse pas CHF 150'000.- HT, permettant ainsi de négocier de gré à gré les prestations attendues. Ceci n'est possible qu'à la condition qu'il ne lui soit attribué que les phases de projet jusqu'à et y compris l'obtention du permis de construire (phases SIA 32 et 33).

La conséquence de ce choix consiste en l'organisation d'un appel d'offres d'entreprises générales pour les phases de préparation et d'exécution des travaux. Cette procédure serait organisée par un expert en marchés publics sur la base d'un descriptif détaillé de la construction et des plans du projet.

4.3 Autres mandats de spécialistes

La présence d'un spécialiste en mobilité, d'un ingénieur en génie civil et d'un spécialiste en concept d'éclairage public sont également nécessaires pour un tel projet.

Dans le mandat d'étude de faisabilité attribué en 2015, un spécialiste en mobilité était déjà présent. Il s'agit du Bureau « Team plus ». Pour les mêmes raisons que pour le Bureau d'architectes paysagistes, nous proposons de lui attribuer ce mandat de gré-à-gré car le montant de ses honoraires est en-dessous du seuil de CHF 150'000. --, et ce, même si nous lui attribuons un mandat complet.

La présence d'un tel spécialiste pour accompagner ce projet est nécessaire. Hormis les problématiques usuelles de parcs, croisements, etc. générées par ce type d'aménagement, les négociations avec les transports publics TL et le Canton sont primordiales pour faire aboutir un tel projet.

Cet aspect de l'étude est crucial, d'une part, pour étudier finement le type de dispositif à mettre en place (zone 20 ou 30km/h), et d'autre part, pour déposer une demande parfaitement étayée auprès des instances cantonales.

L'avant-projet d'éclairage public fourni par le bureau Radiance 35 est de bonne qualité. Son travail d'avant-projet est terminé. Une offre a été négociée de gré à gré avec les SIL au vu de la faible ampleur de la suite du mandat. L'agence Radiance 35 ayant élaboré aussi le « Plan Lumière » de la Ville de Lausanne, les SIL n'auront aucun problème à mettre en œuvre l'avant-projet élaboré. De plus, la collaboration avec les autres réseaux énergétiques des SIL sera facilitée. Pour conclure, rappelons aussi que les SIL sont nos prestataires, via un contrat à forfait, pour la totalité de l'entretien de nos candélabres. Ils ont donc tout avantage à nous proposer du matériel fiable et durable.



En ce qui concerne les autres ingénieurs et spécialistes (Génie-civil, Géomètre, etc.), leur mandat individuel est également en dessous du seuil de CHF 150'000.- HT, permettant également de procéder de gré à gré négocié ou après demande comparative de 3 offres, si nécessaire. Dans le présent préavis, nous nous basons sur des offres du bureau d'ingénieurs GC Perret-Gentil+Rey et associés et du bureau de géomètre BBHN.

Les prestations fournies par l'ingénieur en génie-civil sont essentiellement techniques. Soutien indispensable au paysagiste et au spécialiste en mobilité, il gère les problématiques du sous-sol (réseaux énergétiques, collecteurs, etc.), ainsi que la superstructure de l'espace de la zone proprement dite, pour garantir la qualité de la mise en œuvre et sa durabilité.

L'ingénieur géomètre devra fournir les bases et relevés cadastraux déjà à notre disposition, ainsi que l'emplacement des collecteurs EC et EU. Des interventions pour certains relevés de détail seront aussi nécessaires. Lors de la mise à l'enquête, il fournira le plan d'enquête.

4.4 Communication et consultation publiques

L'information est essentielle. Ce genre de projet soulève toujours beaucoup de questions au niveau des bases légales, des conflits d'usages et des craintes vis-à-vis de l'utilisation future des lieux ou encore de l'attractivité commerciale.

Il est donc particulièrement important d'impliquer assez tôt dans le processus les personnes directement concernées et d'assurer une information de qualité à la population Palinzarde.

Pour accompagner ce projet de réaménagement du plat de la Croix-Blanche, la Municipalité et les professionnels concernés accorderont un soin particulier à la communication de proximité et à la consultation des publics concernés. Des informations seront communiquées périodiquement par les acteurs du projet, à la commission d'urbanisme et des constructions, lors des séances du Conseil communal, par quelques séances d'information publique et la diffusion de courriers aux habitantes et habitants du secteur, ainsi que lors de rencontres avec les entreprises et commerces du quartier. Les sites internet et Facebook de la commune relayeront également les études en cours.

Ces démarches de communication et de consultation destinées à recueillir l'avis de la population concernant le réaménagement de la route et de la place de la Croix-Blanche. Les propositions et remarques formulées par les habitants et usagers seront intégrées aux réflexions menées par les différents bureaux chargés d'effectuer cette étude.

4.5 Sondages

Pendant la mise en œuvre du présent crédit d'étude, les divers services SIL ou autres types de réseaux, seront à nouveau intégrés dans la démarche. Dès lors, afin de cerner au mieux les problèmes, des sondages devront être exécutés. C'est pourquoi, un poste a été comptabilisé à ce sujet.

4.6 L'appel d'offres pour la réalisation des travaux

Afin d'assurer une qualité d'exécution irréprochable, basée sur un cahier des charges précis et selon nos souhaits exprimés dans la phase SIA 4.32 (Projet de l'ouvrage), c'est l'architecte paysagiste, le spécialiste en mobilité ainsi que l'éclairagiste qui élaboreront le descriptif de construction complété de quelques détails d'exécution à une échelle appropriée.



Epalinges

Le dossier d'appel d'offres sera réalisé par le bureau Vallat Partenaires SA, spécialisé en marchés publics et en gestion de projets publics.

Dans ce contexte, la mise en œuvre des travaux est prévue avec une entreprise générale spécialisée en travaux d'aménagements, voire par un consortium d'entreprises, qui aura la responsabilité totale de la phase d'exécution, donc y compris les plans d'exécution et la gestion des travaux jusqu'à la mise en service.

Au vu de l'ampleur des travaux, la mise en concurrence des entreprises sera ouverte au niveau national. Malgré tout, il est très probable que ce seront essentiellement des entreprises régionales qui déposeront une offre, ceci pour une question de proximité logistique et de suivi des travaux.

5 Comité d'évaluation des offres et critères d'adjudication

Les offres déposées seront appréciées par un Comité d'évaluation, composé de deux représentants de la Municipalité, de certains mandataires en charge du projet et de l'organisateur de la procédure d'appel d'offres

Les critères d'adjudication porteront tant sur l'aspect économique (montant de l'offre globale) que sur des aspects qualitatifs tels que, par exemple, le respect du cahier des charges, l'organisation de mise en œuvre du chantier, les qualifications et aptitudes des personnes-clés désignées pour le suivi du projet d'exécution et la direction des travaux, la planification de la phase d'exécution, les références au moins équivalentes pour ce genre d'ouvrage, le respect des principes environnementaux et sociaux du développement durable, et la formation des apprentis. Certains critères seront éliminatoires si le soumissionnaire n'obtient pas au moins la note 3 sur 5 (qualité juste suffisante ou très moyenne). Dans le cas présent la pondération de l'appréciation du critère du prix de l'offre sera de 40% et de 60% pour l'ensemble des critères qualitatifs.

6 Planning prévisionnel de l'étude

En cas d'acceptation du présent préavis par le conseil communal, l'étude devrait se dérouler comme suit ;

25 septembre 2018

Conseil Communal (Demande du Crédit d'Etude)

Octobre 2018 à mars 2019

Élaboration du projet d'aménagement du plat de la Croix-Blanche

Avril 2019

Appel d'offres d'entreprises (SIMAP)

Mai 2019

Retour des offres

Septembre 2019

Conseil Communal (Demande du Crédit de Construction)



7 Devis du crédit d'étude

Les offres d'honoraires ont été demandées pour la réalisation de ce crédit d'étude.

Tableau récapitulatif des coûts du crédit d'étude :

Description	Montant CHF
Honoraires Architecte paysagiste L'atelier du paysage, Jean-Yves Le Baron	131'948.-
Honoraires Spécialiste en mobilité Team +, Christian Haegger	44'496.-
Honoraires Service productions SIL Division éclairage public-SIL	16'700.-
Honoraires Génie-Civil Perret-Gentil + Rey & Associés SA, Lausanne	81'000.-
Honoraires Géomètre (estimation) BBHN, Epalinges	12'000.-
Honoraires séances spéciales (estimation) Organisations de séances d'information, de conciliations, etc...	10'000.-
Honoraires Organisateur Appel d'offres d'entreprises générales Vallat Partenaires SA	25'584.-
Sondages (estimation) Travaux d'entreprises	20'000.-
Divers et imprévus (env. 5%)	17'000.-
Total HT	358'728.-
Total TTC (TVA 7,7%)	386'350.-
Total TTC Arrondi	390'000.-

8 Aspects financiers

Ce projet figure au plan des investissements pour un montant estimatif global de CHF 3'000'000.-TTC, dont environ CHF 500'000.- pour le crédit d'étude. Une fois le crédit d'étude et l'appel d'offre terminés, nous serons en mesure d'établir un préavis pour la demande d'un crédit de construction.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer ce crédit d'étude sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 6'385.- (calculée à 1.637 %, sur un montant de CHF 390'000.-).



Epalinges

9 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- Vu le préavis No 15/2018 de la Municipalité du 13 août 2018 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 390'000.- TTC (trois cent nonante mille francs), destiné au financement d'un crédit d'étude concernant l'aménagement des espaces publics de la Route et de la Place de la Croix-Blanche ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;
3. d'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à cette étude à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Maurice Mischler



La secrétaire adjointe a.i.

Princia Josserson